



**Espace
Finances**

Information • Prévention • Solution

Modèles de mise en demeure

1- Modèle de mise en demeure générale

SOUS TOUTES RÉSERVES

Par courrier recommandé

Ville, le Date

À l'attention de

Nom du propriétaire

Adresse du propriétaire

Objet: Mise en demeure

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer des problèmes que je vis actuellement dans mon logement, situé à l'adresse du logement.

(Description des problèmes)

- _____
- _____
- _____
- _____

Je vous mets en demeure de faire les démarches nécessaires pour régler ces problèmes, et ce, dans les 10 jours suivant la réception de cette mise en demeure. Dans le cas contraire, je serai dans l'obligation de faire valoir mes droits et recours auprès des autorités compétentes sans autre avis ni délai.

Veuillez agir en conséquence.

(Signature du locataire)

Nom du locataire

Adresse du locataire

MODÈLE

Source: RCLALC

rclalq.qc.ca

2- Modèle de mise en demeure : Harcèlement

SOUS TOUTES RÉSERVES

Par courrier recommandé

Ville, le Date

À l'attention de

Nom du propriétaire

Adresse du propriétaire

Objet: Mise en demeure

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire du logement que j'occupe au adresse du logement.

La présente a pour but de vous informer que je n'apprécie nullement les paroles, les faits, les gestes, le comportement, l'attitude que vous manifestez à mon égard. Je n'ai particulièrement pas apprécié les incidents (précisez en détails les incidents et la nature des incidents) qui sont survenus (précisez la date, l'heure, le lieu et les gens présents si possible).

Ces incidents constituent, selon moi, du harcèlement suivant l'article 1902 C.c.Q. Je trouve inadmissible et vexant ce comportement et je n'ai pas l'intention de le tolérer davantage. Ces comportements ont d'ailleurs atteint mon droit à la jouissance paisible de mon logement puisque je n'ose désormais plus vaquer à mes occupations quotidiennes.

Vous êtes donc, par la présente, mis en demeure de cesser immédiatement ce harcèlement envers moi, à défaut de quoi je serai dans l'obligation de faire valoir mes droits et recours auprès des autorités compétentes sans autre avis ni délai. Notamment, je porterai plainte contre vous à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse en vertu de l'article 10 et 10.1. De plus, je me réserve aussi le droit de prendre contre vous tous les recours nécessaires devant la Régie du logement.

Vous serez alors tenu personnellement responsable de tous les dommages moraux que je subis et/ou que je pourrais subir en raison de ce harcèlement. Je me réserve également le droit de vous réclamer personnellement des dommages exemplaires vous persistez dans votre comportement harcelant malgré la réception de la présente mise en demeure.

Veillez agir en conséquence.

(Signature du locataire)

Nom du locataire

Adresse du locataire

MODÈLE

Source: RCLALC
rclalq.qc.ca



**Espace
Finances**

Information • Prévention • Solution

3- Modèle de mise en demeure : Bruits dérangeant des voisins

SOUS TOUTES RÉSERVES

Par courrier recommandé

Ville, le Date

À l'attention de
Nom du propriétaire
Adresse du propriétaire

Objet: Mise en demeure

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer des problèmes que je vis actuellement dans mon logement, situé à l'adresse du logement.

La présente est pour vous informer que je suis troublé dans la jouissance paisible de mon logement en ce que les locataires de l'appartement (**no d'appartement**), soit le logement situé (**mentionnez où il est situé**) (**donnez des précisions pour pouvoir identifier le locataire fautif**), génèrent fréquemment des bruits excessifs (**précisez la nature des bruits: cris, musique forte, meubles déplacés violemment, etc.**).

Ces bruits se sont produits les (**précisez les dates**) et ils se produisent fréquemment tant le jour que la nuit (**précisez la fréquence**). Ces bruits m'empêchent de dormir, me dérangent, m'exaspèrent et me causent un sérieux préjudice. (**Précisez les autres inconvénients, s'il y a lieu.**) J'ai déjà tenté de résoudre la situation en m'adressant directement au locataire, ce qui s'est révélé insuffisant étant donné que je suis toujours troublé par le bruit.

Vous comprendrez sûrement qu'il est difficile de tolérer cette situation qui m'empêche de jouir paisiblement de mon logement comme j'y ai droit. À titre d'information, je vous rappelle que l'article 1854 du Code civil du Québec prévoit que :

Le locateur est tenu de délivrer au locataire le bien loué en bon état de réparation de toute espèce et de lui en procurer la jouissance paisible pendant toute la durée du bail.

Je vous mets en demeure de prendre les mesures nécessaires afin de corriger la situation et ce, dans les dix (10) jours de la réception de la présente, à défaut de quoi je serai dans l'obligation de faire valoir mes droits et recours auprès des autorités compétentes sans autre avis ni délai.

Veillez agir en conséquence.

(Signature du locataire)

Nom du locataire
Adresse du locataire

MODÈLE

Source: RCLALC
rclalq.qc.ca

4- Modèle de mise en demeure : Entrée du propriétaire dans le logement sans préavis

SOUS TOUTES RÉSERVES

Par courrier recommandé

Ville, le Date

À l'attention de
Nom du propriétaire
Adresse du propriétaire

Objet: Mise en demeure

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire du logement que j'occupe à l'adresse du logement. La présente est pour vous informer de plusieurs situations que je juge intolérables et qui nuisent à la jouissance paisible de mon logement.

Tout d'abord, selon l'article 1931 du Code civil du Québec :

« Le locateur est tenu, à moins d'une urgence, de donner au locataire un préavis de 24 heures de son intention de vérifier l'état du logement, d'y effectuer des travaux ou de le faire visiter par un acquéreur éventuel. »

Vous comprendrez que ces visites doivent être effectuées avec diligence et respect de ma propriété. De plus, l'article 8 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne affirme que « *nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement* ». Cela veut dire que personne, ni même le propriétaire, ne peut entrer chez son locataire, sans son consentement. Selon l'art. 49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte. En cas d'atteinte illicite et intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages-intérêts punitifs.

L'article 5 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, « *toute personne a droit au respect de sa vie privée* ». C'est pour cette raison que je ne tolérerai plus d'être harcelée de quelque façon que ce soit. Ainsi, voici quelques conditions que je considère raisonnables : **(Décrire les conditions raisonnables souhaitées)**

Vous êtes donc, par la présente, mise en demeure de cesser ces dits comportements immédiatement. À défaut, je me réserve le droit d'entreprendre contre vous les recours nécessaires devant la Régie du logement ou la Commission des droits de la personne.

Veillez agir en conséquence.

(Signature du locataire)

Nom du locataire
Adresse du locataire

MODÈLE

Source: RCLALC
rclalq.qc.ca